

483

S. 2 242-20

COMMISSION chargée de l'examen des projets de lois, ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer, en exécution de la loi du 4 avril 1882, relative à la **restauration et à la conservation des terrains en montagne** : 1° dans le périmètre de l'Allier supérieur (Lozère); 2° dans le périmètre de la Basse-Bléone (Basses-Alpes); 3° dans le périmètre de l'Estéron (Alpes-Maritimes); 4° dans le périmètre du Tarn (Aveyron); 5° dans le périmètre du Fier (Haute-Savoie); 6° dans le périmètre de la Cèze (Lozère); 7° dans le périmètre du Roubion (Drôme). (N^{os} 160, 161, 162, 163, 164, 165 et 166, année 1904.)

(Nommée le 2 juillet 1904.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : César DUVAL.
- 2^e — CROZET-FOURNEYRON.
- 3^e — DUBOYS FRESNEY.
- 4^e — DE LAS-CASES.
- 5^e — GASSIER.
- 6^e — SAUVAN. *Secrétaire*
- 7^e — FRANCOZ. *Rapporteur*
- 8^e — COURRÉGELONGUE.
- 9^e — Alexandre LEFÈVRE. *Président*



7

1
Séance du 4 juillet 1906.

Président. M. Alexandre Lefèvre
Secrétaire M. H. Sarwan.

La Commission nomme rapporteur M. François, avec une
faucelle pour tous les projets
Le Président.

Alexandre Lefèvre

Le Secrétaire

Jau

Séance du 26 juin 1906

Président M. Alexandre Lefèvre
Secrétaire M. Sarwan Honoré.

M. le Président procède à la distribution des 14 gobelets.

Le Président.

Alexandre Lefèvre

Le Secrétaire

Jau